



## ECOLE MATERNELLE PETITE SECTION ET NOUVEAUX ARRIVANTS

### Rentrée scolaire de septembre 2017

#### Qui est concerné ?

- Les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2014.
- Les enfants qui changent d'école (nouveaux arrivants sur la commune).

#### Quelles sont les démarches à effectuer ?

1- Télécharger la fiche de pré-inscription (lien ci-dessous).

2- Remplir le formulaire, et le retourner soit par mail, soit par courrier postal au service jeunesse accompagné des documents nécessaires\*:

- copie du livret de famille
- copie des pièces d'identité
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- un document attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires pour son âge : le D.T.-POLIO contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

*Pour les nouveaux arrivants : Un certificat de radiation délivré par le directeur de l'ancienne école,*

3- Attendre que la mairie vous transmette le certificat d'inscription par voie postale.

4- Les directrices d'école prendront directement contact avec vous pour finaliser l'inscription.

#### Besoin de renseignement ?

Au service « Enfance-Jeunesse » :

- par téléphone : 04 76 08 24 78 (8h30/11h30)
- par courriel : [enfancejeunesse@lumbin.fr](mailto:enfancejeunesse@lumbin.fr)

**\*Tout dossier incomplet de ne sera pas traité**

**DATE LIMITE DE DEPÔT DE DOSSIER  
AVANT LE 03 AVRIL 2017**